

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DAC 771 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association FORANIM, Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association FORANIM ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JUILLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association FORANIM, 48 rue Bargue 75015 Paris, pour le fonctionnement de son centre de loisirs au titre des activités culturelles en 2013. 2013_01909, 557.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association FORANIM une convention relative à l'attribution d'une subvention, dont le texte est joint au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante soit 5.000 euros est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.